

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

| Élus                   | Horaires        | Remarques   |
|------------------------|-----------------|---|
|                        | <b>ARRIVÉES</b> |   |
| KICHENIN Virgile       | à 10 h 05       | au Rapport n° 11/8-01                                   |
| NAILLET Philippe       | à 10 h 26       | au Rapport n° 11/8-01                                   |
|                        | <b>DÉPARTS</b>  |   |
| ASSABY Maximilien      | à 10 h 05       | au Rapport n° 11/8-01 (procuration à ORPHÉ Monique)     |
| CHÉFIARE Claudine      | à 10 h 34       | au Rapport n° 11/8-03 (procuration à LOCATE Raziah)     |
| ALBANY Christian       | à 10 h 50       | au Rapport n° 11/8-14                                   |
| TROTET Maryse          | à 11 h 01       | au Rapport n° 11/8-20                                   |
| LAURET Edmond          | à 11 h 02       | au Rapport n° 11/8-20 (procuration à PESTEL René Louis) |
| VÉLOUPOULÉ MÉRLO Naini | à 11 h 22       | au Rapport n° 11/8-22                                   |
| LOCATE Raziah          | à 11 h 27       | au Rapport n° 11/8-23                                   |

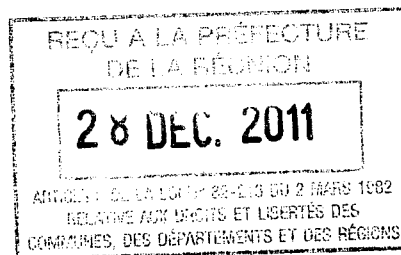
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le  
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

26 DEC. 2011

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



**OBJET BUDGET PRIMITIF 2012**  
**BUDGET ANNEXE EAU**

---

Le Budget Primitif 2012 de l'Eau s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- \* à 15 271 228,00 € pour la Section d'Investissement,
- \* et à 4 820 000,00 € pour la Section d'Exploitation.

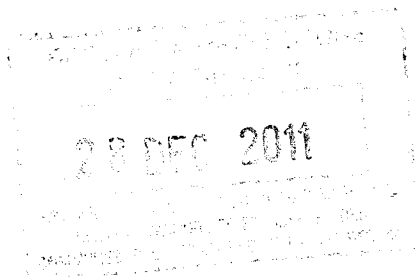
Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe et des ristournes pour 3 320 000,00 €.

Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement à hauteur de 3 693 000,00 €.

Après remboursement du capital de la dette de 287 000,00 €, l'épargne nette en prévision est de 3 406 000,00 €, qui avec un emprunt de 6 580 228,00 € et des subventions d'investissement de 1 500 000,00 €, viennent financer 8 298 946,00 € de travaux et 1 687 282,00 € d'études.

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET BUDGET PRIMITIF 2012  
BUDGET ANNEXE EAU

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE**

(en deux phases : 1. Exploitation et 2. Investissement)

9 voix contre  
(dont 3 votes par procuration)

pour

M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,  
Mme TROTET Maryse, M. BARDIERE Jean-Michel,  
M. ALBANY Christian et Mme LOCATE Raziah

autres présents et mandatés

Adopte le Budget Primitif 2012 de l'Eau qui s'élève, en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes, à 11 455 783,00 € pour la Section d'Investissement et à 4 820 000,00 € pour la Section d'Exploitation.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

LE MAIRE



GILBERT ANNETTE

ARRETE DES SIGNATURES

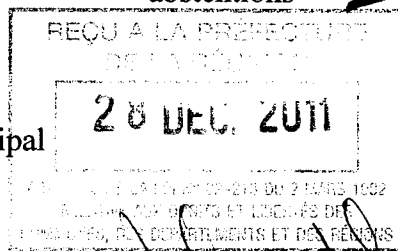
a) 38 présents + 4 procu-  
rations.

b) 6 présents + 3 procu-  
rations.

(Conte « Chapeau »)

|                               |      |
|-------------------------------|------|
| Nombre de membres en exercice | 55   |
| Nombre de membres présents    | 46   |
| Nombre de suffrages exprimés  | 51   |
| Nombre de voix pour           | 42/9 |
| contre                        | 19/6 |
| abstentions                   |      |

Date de convocation du Conseil Municipal  
9 décembre 2011



Budget Primitif 2012 / Budget Annexe Eau présenté par le Maire,  
à Saint-Denis, le 17 décembre 2011

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en huitième séance annuelle,  
à Saint-Denis, le 17 décembre 2011

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés

*[Handwritten signatures and scribbles covering the majority of the page]*

BUDGET PRIMITIF  
2012  
2012 DEC 2011

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

*P/O*